



Condition Générale De Vente

ARTICLE PREMIER – DÉFINITIONS

Les termes des présentes dont la première lettre figurera en majuscule auront, pour l'interprétation des conditions générales de prestations de services et sans qu'il y ait lieu de distinguer entre le pluriel et le singulier, la signification suivante :

Prestataire(s) Tiers) : désigne toute(s) personne(s) morale(s) ou physique(s) effectuant une prestation par l'intermédiaire de La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux.

La Conciergerie : Désigne la société Classe Automobiles Despeyroux

Client (s) : désigne les entreprises ou les particuliers liés à La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux par un Forfait ou une prestation ponctuelle;

Commande (s) : désigne tout ordre du Client portant sur les prestations de services proposées par La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux et accepté par ce dernier dans les conditions définies aux termes des présentes.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et de prestations de services s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des services proposés par l'EURL Despeyroux Charles Classe Automobiles (ci-après, « La Conciergerie ») sur son site Internet «.....», savoir :

Prestations générales de conciergerie pour entreprises et particuliers en France, soit directement pour des interventions ne demandant pas de qualifications particulières, soit par l'intermédiaire de professionnels. Dans ce cas,

la société Classe Automobiles Despeyroux intervient en tant que simple intermédiaire dans les rapports entre les Clients et les Prestataires Tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières.

Ces Conditions Générales sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les coordonnées de La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux sont les suivantes :

– La Conciergerie Classe Automobiles – 37 Avenue de la Gare – 12500 ESPALION,

Téléphone : 0672299215 (Charles Despeyroux) ;

Adresse mail :

Les présentes Conditions Générales demeureront en vigueur jusqu'au

Les modifications de ces Conditions Générales sont opposables aux utilisateurs du site à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.
La validation de la commande de services par le Client vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 3 – FORFAIT OU PRESTATIONS PONCTUELLES

La société La Conciergerie propose aux entreprises et aux particuliers un accès à ses services soit par la souscription d'un Forfait (3.1), soit de manière ponctuelle par des prestations qui feront au préalable l'objet d'un devis (3.2).

Les Forfaits ou prestations ponctuelles commandés par un Client devront être réglés de la manière suivante :

30 % à la commande et le solde de facture une fois le véhicule rendu soit par chèque, virement bancaire ou espèces.

3.1 – Forfait

3.1.1. Durée et prise d'effet

Les Forfaits sont souscrits pour une période initiale sans engagement commençant à courir à compter de la date de la signature du devis,

Les forfaits et l'accès effectif aux prestations de services de conciergerie prennent effet au jour de la réception par La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux du devis dûment complété et signé par Le Client.

3.1.2 Conditions tarifaires

Tout Client bénéficie des services et tarifs inclus dans la formule choisie lors de son inscription. En cas de non utilisation totale ou partielle de ces prestations, aucun remboursement ne peut être exigé.

Les horaires téléphonique de La Conciergerie Classe Automobiles Despeyroux sont , du lundi au vendredi, de 8h à 20h et samedi de 9h à 17h sans coupure.

En cas de modification des services et tarifs inclus dans l'offre, La Conciergerie s'engage à informer le Client des nouvelles dispositions un (1) mois avant la prise d'effet de celles-ci.

3.1.3 Modalités de souscription

La souscription d'un Forfait est strictement personnelle. Chaque Client est responsable de sa souscription au Forfait et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucune autre personne que lui-même ne l'utilise en son nom.

La demande de souscription d'un Forfait peut se faire par téléphone, par écrit ou par Internet sur le site.....

Toutefois, la souscription d'un Forfait s'effectue par le retour du Devis dûment complété et signé à destination de La Conciergerie, accompagné des éventuelles pièces jointes demandées.

Chaque Client souscrivant un Forfait s'engage à fournir à La Conciergerie, au moment de la souscription, des informations exactes et, le cas échéant, les pièces justificatives demandées par La Conciergerie. La Conciergerie n'est aucunement responsable des conséquences de toute information

erronée ou mensongère communiquée par le Client au moment de la souscription. Le Client devra notifier sans délai et par écrit à La Conciergerie, toute modification ou changement affectant les données personnelles transmises au moment de la souscription du contrat, à peine d'inopposabilité de la modification ou du changement non régulièrement notifié.

3.2 – Prestations ponctuelles

Un accès aux prestations de services de conciergerie est proposé par La Conciergerie aux fins de répondre aux demandes ponctuelles du Client dans les conditions définies à l'article 4 – COMMANDES des présentes et fera l'objet d'un devis préalable ou d'un mail donnant accord.

ARTICLE 4 – COMMANDES

4.1 Prises de commandes

Toutes demandes de renseignements et ou commande sur une prestation de services offerts par La Conciergerie, pourra se faire par le Client selon les modalités suivantes :

- par Internet sur le site : ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante :..... ;
- par téléphone au 0672299215 (Charles DESPEYROUX) ;

Préalablement à toute commande, le Client devra communiquer à La Conciergerie ses coordonnées personnelles et/ou professionnelles permettant de le contacter dans les meilleurs délais.

Tout changement des données personnelles doit être communiqué dans les plus brefs délais par le Client à La Conciergerie.

4.2 Caractère définitif et personnel des commandes

4.2.1 Les commandes de prestations de services ne seront considérées comme définitives qu'après établissement d'un devis par La Conciergerie retournée signé avec la mention « bon pour accord » . La signature du devis par le Client vaut engagement irrévocable de celui-ci.

La commande confirmée par le Client devra alors être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant final

Les éventuelles modifications de la commande par le Client ne pourront être prises en compte par La Conciergerie que dans la limite de ses possibilités et des disponibilités des Prestataires Tiers. Le cas échéant, elles donneront lieu à l'établissement d'un nouveau devis et à un ajustement du prix.

En cas d'indisponibilité d'un service, La Conciergerie s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour proposer des prestations de rechange.

Dans l'hypothèse où aucune solution de remplacement ne serait trouvée ou acceptée par le Client dans un délai de sept (7) jours ouvrés, La Conciergerie procéderait à l'annulation pure et simple de la commande. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être mise à la charge de La Conciergerie par le Client de ce fait.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par La Conciergerie dans les conditions ci-dessus définies, pour quelque raison que ce soit hormis les cas de force majeure, les sommes versées à la commande (acompte) suivant les modalités définies aux Article 4–

COMMANDES et Article 6 CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes, seront de plein droit acquises à La Conciergerie et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

En tout état de cause, La Conciergerie se réserve le droit de ne pas donner suite à une commande qu'elle estimerait contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

4.2.2 Le prestataire et le client agiront à tout moment en toute indépendance l'un de l'autre, sans que le contrat de prestations de services conclu entre eux puisse être réputé créer une quelconque filiale ou entreprise commune ou un quelconque lien de subordination, de représentation, de mandat ou d'agence commerciale.

ARTICLE 5 – TARIFS

La Conciergerie se réserve le droit de solliciter du Client le versement d'un acompte dont le montant sera mentionné sur le devis transmis au Client. Dans le cas de versement d'un acompte, la commande sur devis ne sera considérée comme acceptée qu'après le versement d'un acompte défini entre La Conciergerie et le Client.

Une facture est établie par La Conciergerie et remise au Client lors de la fourniture des prestations de services commandées.

Les prestations de services proposées par La Conciergerie sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de l'acceptation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au Client préalablement à la passation de sa commande.

Le prix indiqué dans la confirmation de la commande par La Conciergerie est le prix définitif.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PAIEMENT

6.1 – Forfait(s)

Les prestations de services sont facturés sur la base des tarifs précisément indiqués sur le devis, en euros et toutes taxes comprises, lors de la confirmation de la commande par La Conciergerie.

Le Client règle directement les Prestataires Tiers soit au jour de la commande, soit au jour de la livraison, selon les conditions de règlement habituellement pratiquées par ces derniers. Le règlement pourra se faire selon d'autres modalités sous réserve que le client en soit strictement informé par écrit.

Le Client peut en outre autoriser La Conciergerie à utiliser sa carte de paiement à distance afin de procéder au paiement d'un Prestataire Tiers.

Dans l'hypothèse où certaines commandes engendraient des frais de traitement supplémentaires pour La Conciergerie, les dits frais feront l'objet d'une facturation séparée complémentaire à la facturation initiale.

Pour l'exécution de sa mission, La Conciergerie communiquera au nom du Client, directement avec les Prestataires Tiers.

Tout retard de paiement rend exigible de plein droit sans formalités aucune ni mise en demeure préalable, à titre de pénalité de retard, un intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal sur les sommes restant dues par le Client, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que La Conciergerie serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, La Conciergerie se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

6.2 – Prestations ponctuelles

Les prestations de services de conciergerie commandées par un Client dans le cadre de prestations ponctuelles feront l'objet d'un acompte préalablement à leur réalisation, au profit de La Conciergerie, par tous moyens de paiements, à savoir : chèque, espèces, prélèvement bancaire ou virement bancaire.

ARTICLE 7 – FOURNITURE DES PRESTATIONS

7.1 – Délai

La Conciergerie s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les prestations demandées par le Client dans les délais mentionnés sur le devis. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommage et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le Client.

7.2 – Lieu de livraison

La fourniture des prestations de services seront fournis au lieu désigné par le Client, sous réserve d'un préavis défini entre La Conciergerie et le Client aux frais exclusifs de ce dernier.

Le Client reconnaît et accepte que La Conciergerie exécute les Commandes dans les termes définis et acceptés par le Client au moment de la transmission de la Commande à La Conciergerie. La Conciergerie ne pourra donc être tenue responsable en cas d'erreur dont le Client serait, de quelque façon que ce soit, à l'origine.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations de services, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

La Conciergerie ne pourra être tenue responsable du choix des Prestataires Tiers et ne pourra être tenue responsable de la mauvaise exécution d'une commande par les Prestataires Tiers.

Lesquels restent responsables des produits et prestations de services qu'ils proposent. En cas de réclamation, le Client devra en conséquence s'adresser directement aux Prestataires Tiers concernés.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

Le Client reconnaît expressément que La Conciergerie intervient comme un simple intermédiaire et La Conciergerie n'est à ce titre tenue qu'à une obligation de moyens. En tout état de cause, La Conciergerie ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure définie par la jurisprudence française.

ARTICLE 9– INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Le traitement des informations communiquées par le Client à La Conciergerie a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 11 – ASSURANCES

La Conciergerie est étranger à toute contestation, quel qu'en soit l'objet, pouvant survenir entre une compagnie d'assurances et le Client ayant commandé une prestation sur son véhicule. Le Client est en tout état de cause tenu vis-à-vis du prestataire du paiement intégral des services.

La Conciergerie bénéficie d'une assurance tous risques qui prend en charge tous dégât causé aux véhicules (à l'exception du bris de glace) et ou à un tiers pendant le temps du transfert qui rentre dans le cadre de son activité.

ARTICLE 12 – INFORMATION PRE CONTRACTUELLE – INFORMATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, les présentes Conditions Générales et de toutes les informations et renseignements visés à l'article L 121-19 du Code de la consommation.

ARTICLE 13-LITIGES

Tous les litiges auxquels les présentes Conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation et son exécution sont soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. A défaut de règlement amiable des litiges, le tribunal dont dépend le siège social du prestataire de services sera seul compétent.